



Compte rendu de séance

Séance du 31 Janvier 2018

L'an 2018 et le 31 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de VUADELLE Didier Maire

Présents : M. VUADELLE Didier, Maire, Mme ANDRE Brigitte, Mme CHABOCHE Hélène, M. CHEVALLIER Olivier, M. COME Sébastien, Mme FABRE Françoise, M. FARINA Bruno, M. FLOGNY Jacques, M. FRADIN Christian, M. GARNIER CASTELLI Jean, Mme HAMARD Jackie, M. HUSSON Bernard, M. JACOB Sébastien, Mme LEFEVRE Danyelle, M. LESTRADE André, M. MULLER Rodolphe, Mme SEGUIN Sylvie, M. SOURISSEAU Gérard, M. VAILLANT Jean-Pierre, Mme VUILLEUMIER Magali

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CASSOURA Martine à Mme VUILLEUMIER Magali, Mme FINK Pascale à M. FLOGNY Jacques, Mme GERNEZ Nelly à M. HUSSON Bernard, Mme NOUNI Myriam à M. VUADELLE Didier

Excusé(s) : M. AKTAS Christophe, Mme COMMON Céline, Mme SILVESTRE Roselise

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 20

Date de la convocation : 22/01/2018

Date d'affichage : 22/01/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Dreux le : 02/02/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. JACOB Sébastien

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour. Il précise que le point « Règlement du Cimetière » a été retiré de l'ordre du jour, et demande au Conseil d'ajouter les points suivants, qui les acceptent :

- Création de poste – Accroissement temporaire d'activité
- Service Civique – Accueil de volontaires

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - 2018D001
- DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - DEMANDE DE SUBVENTION - 2018D002
- RESTAURATION DE L'EGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - 2018D003
- PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - 2018D004
- CLASSES DE DÉCOUVERTE 2018 - VERSEMENT D'ACOMPTES - 2018D005
- RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - 2018D006
- TRAVAUX DE PROGRAMMATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR ENERGIE EURE ET LOIR - 2018D007
- SEAP - MODIFICATION DES STATUTS - 2018D008
- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES D'EURE-ET-LOIR - 2018D009
- CREATION DE POSTE - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - 2018D010
- SERVICE CIVIQUE - ACCUEIL DE VOLONTAIRES - 2018D011

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

réf : 2018D001

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci,

Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2018.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DEMANDE DE SUBVENTION

réf : 2018D002

Le Maire présente aux membres du Conseil les projets pour lesquels la commune peut solliciter une subvention auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 :

- Construction des vestiaires au stade de La Leu : 405 285,80 € HT
- École du Bourg : Travaux d'isolation : 27 179,66 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la réalisation des travaux présentés, ainsi que le plan de financement et sollicite à cet effet une subvention de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

RESTAURATION DE L'EGLISE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
réf : 2018D003

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental pour les travaux de Restauration de l'église, selon le plan de financement suivant :

	Montants HT	%
Autofinancement	62 075,00 €	30 %
Etat	82 764,00 €	40 %
Conseil départemental	62 073,00 €	30 %
TOTAL	206 912,00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité :

- le plan de financement présenté,
- la sollicitation financière du Conseil départemental pour ces travaux.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018
réf : 2018D004

Préalablement au vote du budget primitif 2018, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2018 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017.

A savoir :

Chapitre 20 : 23 911,27 €

Chapitre 204 :
Article 2041582, Travaux Éclairage public SDE : 30 000,00 €

Chapitre 21 : 223 440,25 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal qui accepte à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget Primitif de 2018.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

CLASSES DE DÉCOUVERTE 2018 - VERSEMENT D'ACOMPTES
réf : 2018D005

L'école du Bourg organise deux voyages scolaires : à Conches du 18 au 22 juin 2018 et à Cancale du 11 au 15 juin 2018.

Les écoles du Parc et du Loup de la Garenne organisent chacune une classe découverte prévue à Conches du 3 au 5 avril 2018.

Pour l'organisation de ces séjours, il est nécessaire de verser un acompte auprès des prestataires.
Dans ce cadre, le maire propose au Conseil municipal de verser à l'école du Bourg un acompte de 800 € pour chacun des voyages scolaires et aux écoles du Parc et du Loup de la Garenne un acompte de 500 € sur la subvention de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à verser un acompte de **800 €** à l'école du Bourg pour chacun des voyages et un acompte de **500 €** aux écoles du Parc et du Loup de la Garenne au titre de la subvention 2018.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

réf : 2018D006

Monsieur le Maire informe le conseil que les 4 écoles de notre commune, à notre demande, se sont exprimées sur la question du retour de la semaine scolaire à 4 jours.

Après consultation auprès des parents, les équipes enseignantes, lors des 4 conseils d'école, ont optées pour le retour à 4 jours dès la rentrée 2018/2019. Un projet des nouveaux horaires a été présenté aux enseignants, et accepté.

La difficulté a été d'harmoniser les horaires maternelles / élémentaires en respectant un décalage de 15 minutes (matin, midi et soir).

Il est donc proposé :

Ecoles maternelles : 8h55 - 12h00 / 13h30 - 16h25

Ecoles élémentaires : 8h40 - 12h10 / 13h40 - 16h10

Monsieur le Maire demande, au Conseil de statuer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte, à l'unanimité, le retour de la semaine scolaire à 4 jours avec les plages horaires définies ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX DE PROGRAMMATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR ENERGIE EURE ET LOIR

réf : 2018D007

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les projets de travaux d'éclairage public préparés à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir.

En cas d'accord, ces travaux seraient réalisés par ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu à la mise en œuvre des plans de financement suivants :

- 5. *Rénovation des systèmes de commande sur le patrimoine de la commune*** : Remplacement des horloges astronomiques

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir		Contribution de la collectivité	
13 500 €	30 %	4 050 €	70 %	9 450 €

6. Rénovation sur le patrimoine de la commune : Remise en conformité des armoires de commande

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir		Contribution de la collectivité	
9 500 €	30 %	2 850 €	70 %	6 650 €

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **adopte** les projets de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté
- **approuve** les plans de financement correspondants, les versements de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par ENERGIE Eure-et-Loir.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

SEAP - MODIFICATION DES STATUTS

réf : 2018D008

Monsieur le Maire expose :

- Par délibération en date du 21 décembre 2017, les statuts du Syndicat de la Paquetterie ont été modifiés afin de permettre l'adhésion, au 01 janvier 2018, de la communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie à la compétence eau, pour la partie de son périmètre comprenant les communes de Courdemanche, Illiers l'Evêque, Marcilly sur Eure, Mesnil sur l'Estrée, Saint Germain sur Avre et Saint Laurent des Bois.

- Une nouvelle compétence, la lutte contre la pollution, protection et conservation des eaux superficielles et souterraines, en application des 6^e et 7^e du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, a été ajoutée.

- Le nombre de représentants par collectivité a été modifié.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la modification des statuts tels qu'annexés,

- APPROUVE la demande d'adhésion d'Evreux Portes de Normandie au syndicat d'eau de la Paquetterie, au 01 janvier 2018, à la compétence eau, pour la partie de son périmètre comprenant les communes de Courdemanche, Illiers l'Evêque, Marcilly sur Eure, Mesnil sur l'Estrée, Saint Germain sur Avre et Saint Laurent des Bois

- DESIGNER les membres, titulaire(s) et suppléant, pour représenter la commune au sein du SAE Paquetterie :

Titulaires : M. FRADIN Christian, M. MULLER Rodolphe, M. CÔME Sébastien

Suppléant : M. VUADELLE Didier

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

**MODIFICATION DES STATUTS
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES D'EURE-ET-LOIR**
réf : 2018D009

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir tel qu'adopté par son Comité syndical le 5 décembre 2017.

Cette modification prend tout d'abord en considération la nouvelle configuration de l'intercommunalité sur le territoire départemental et les effets induits par les transferts de compétences correspondants. En cas d'adoption, il deviendra alors possible à tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de devenir membre du Syndicat et d'accéder ainsi aux compétences et services organisés par lui. En l'état, cette modification des statuts est appelée à transformer le Syndicat en syndicat mixte fermé au sens de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi que le permet la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce projet a également pour but d'apporter de nouveaux services aux collectivités (conseil énergétique pour les bâtiments, planification énergétique territoriale, distribution de chaleur et de froid), et d'élargir le champ d'activités du Syndicat à la production d'énergies renouvelables.

Enfin, cette modification statutaire vient confirmer la nouvelle dénomination du Syndicat, à savoir ENERGIE Eure-et-Loir.

En conséquence, et conformément aux règles en vigueur, chaque collectivité membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification du projet pour se prononcer sur les modifications statutaires proposées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir ainsi présenté.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

**CREATION DE POSTE
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**
réf : 2018D010

Le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail, il y aurait lieu de créer, un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité :

- 1 Adjoint technique, à temps complet, affecté aux services techniques pour une période de 12 mois à compter du 1er/04/2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer un poste non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique,

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter cet agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement,
- de fixer la rémunération de cet agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de cet agent est fixée sur la base de l'échelle C1, échelon 1 correspondant au grade d'adjoint technique, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité (le cas échéant).

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

SERVICE CIVIQUE - ACCUEIL DE VOLONTAIRES

réf : 2018D011

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'accueillir des jeunes en service civique. Il explique que le service Civique est une expérience utile pour les autres et pour soi.

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, et de 16 à 30 ans pour un jeune en situation de handicap, sur une période de 6 à 12 mois, 8 mois en moyenne pour une mission d'au moins 24 heures par semaine.

Les missions suivantes leur seraient confiées :

- Médiateur du numérique sur 1 période de 12 mois
- Médiateur pour la promotion culturelle sur 1 période de 12 mois

Le coût de cet accueil est de 107,58 € par personne et par mois, soit 2 581,92 € pour 2 jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'accueil de 2 volontaires en service civique,
- autorise Monsieur le Maire à signer la demande d'agrément avec la Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ces accueils seront inscrits au budget aux chapitres et article prévus à cet effet.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

1. Jean GARNIER-CASTELLI

Q 1 Vidéo surveillance.

Afin de prévenir la délinquance sur notre commune et faciliter le « traçage » des malfaisants par les forces de l'ordre :

Quelle est la position de la commune concernant la mise en place généralisée de la Vidéo surveillance ?

En tout état de cause, je souhaiterais que l'on puisse organiser un débat contradictoire au sein du conseil municipal sur ce sujet.

Didier VUADELLE rappelle que le sujet a été abordé depuis quelques années par l'Agglo. L'Agglo, en lien avec la gendarmerie, va déployer un réseau de vidéos. Les caméras seront installées sur les communes de Nonancourt,

Brezolles et Laons. Saint Lubin des Joncherets n'est pas concerné, la gendarmerie estime que le maillage prévu permettra de suivre les véhicules. L'Agglo finance ce programme. Le projet est en cours.

Didier VUADELLE souhaitait apporter des éléments au Conseil, avant de prendre une décision, tels que : coûts, obligations, contraintes, fonctionnement, statistiques de délinquances et autres.

Il a suggéré de mutualiser notre système de contrôle d'enregistrement avec celui de Dreux ou de Nonancourt. Selon l'Agglo, cette solution apparaît inenvisageable.

Il propose que la commission de Sécurité se réunisse afin de réfléchir sur ce sujet.

André LESTRADE explique que nous avons 2 possibilités :

1. Nous répondons à la demande des gendarmes : installer les caméras sur les axes
2. Nous installons les caméras au centre-ville (poste, parking du centre Bourg,....)

Gérard SOURISSEAU rappelle qu'il faut bien se renseigner sur les coûts, le fonctionnement, les obligations,....

Il indique également que la délinquance n'est plus la même qu'auparavant.

Didier VUADELLE propose un vote philosophique sur ce sujet : 17 « Pour », 1 « Contre », 6 « Abstention »

Q 2 **Prévention inondation.**

Dans le cadre de nos devoirs d'information, de prévention et de protection de nos concitoyens et pour éviter autant que faire ce peu des drames lors d'une éventuelle crue de l'Avre ;

Je propose donc de tenir à disposition de la population (mairie, maison des services etc.) ou remise à domicile pour les personnes les plus vulnérables, un triptyque travaillé en commission Sécurité.

Ce document, pouvant être opérationnel avant l'automne, permettra à chacun de savoir les conduites à tenir et à mettre en œuvre pour en minimiser les effets dévastateurs.

Didier VUADELLE informe que ce document sera diffusé avant la saison de risques d'inondations, soit à l'automne prochain.

2. Olivier CHEVALLIER

Il demande des informations sur l'avancé du projet de la A154.

Gérard SOURISSEAU indique que le dossier fait partie des expertises de la commission chargée d'évaluer les 10 projets qui seront financés.

3. Jackie HAMARD

Elle demande si des travaux vont avoir lieu rue de Dampierre.

Didier VUADELLE précise qu'il s'agit de travaux d'assainissement.

4. Rodolphe MULLER

Il demande des précisions quant à la réfection des voiries du secteur « Les Caves/La Leu ».

Didier VUADELLE indique qu'une étude globale sera réalisée suite aux travaux de l'assainissement collectif et qu'un programme de travaux sera ensuite à déterminer.

Il signale qu'un nid de frelons est présent dans un arbre côté Nonancourt.

Jean-Pierre VAILLANT indique que les frelons sont tous normalement morts. L'arbre sera abattu.

Séance levée à 23:40